

NAO

Négociation Annuelle Obligatoire

Objectif : *Construire une stratégie de négociation.*

Organisation et déroulement des négociations :

- ✓ Initiative de la négociation et convocation,
- ✓ Composition de la délégation syndicale,
- ✓ Calendrier des négociations,
- ✓ Informations à transmettre, documents obligatoires, BDES,
- ✓ Loyauté et bonne foi des 2 parties,
- ✓ Rôle du Comité.

Les thèmes obligatoires :

- ✓ Les salaires effectifs,
- ✓ Le temps de travail,
- ✓ Le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise,
- ✓ L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :
 - Les écarts de rémunération,
 - La qualité de vie au travail.
- ✓ GPEC.

Les thèmes facultatifs.

Issue des négociations, les formalités :

- ✓ Désaccord,
- ✓ Accord,
- ✓ Conditions d'audience.



Durée : 1 journée